



Règlement

Concours de dessins pour enfants

Article 1

L'association « L'écriture prend le large » dans le cadre du prochain Festival littéraire et Artistique de THENAC (17) qui se déroulera du 17 au 19 mars 2017, organise un concours de dessin pour les enfants en vue de la réalisation d'un carnet de quatre « Timbramoï » et d'une exposition durant le festival. Le thème du concours s'appuie sur le thème général du Festival « *AINSI VIVENT LES HOMMES* », et se formule : « *Ainsi vivent les enfants* »ⁱ. Ce concours est ouvert du 27 septembre 2016 au 19 février 2017. Aucun dessin ne sera accepté après cette date.

Article 2

Le concours de dessin est ouvert aux enfants de 8 à 14 ans. Un seul dessin sera accepté par enfant. **La participation financière se limite à deux timbres « lettre prioritaire » validité permanente ou faciale équivalente, pour lettre de 20gr**, à joindre au dessin et au bulletin de participation. Tout envoi non accompagné de ces deux timbres ne sera pas présenté à la décision du jury.

Article 3

Les dessins doivent être réalisés sur du papier dessin 120gr minimum, **format A4ⁱⁱ**, paysage **EXCLUSIVEMENT**. Tout autre format et mise en page ne seront pas présentés à la décision du jury. Les techniques graphiques sont libres.

Article 4

Un formulaire de participation doit accompagner chaque dessin. Doivent obligatoirement y figurer le nom, le prénom, l'adresse et l'âge du participant, sa classe et le nom de son école. Aucune information ne doit figurer côté dessin. Le formulaire, la participation financière et le dessin non plié doivent être envoyés (ou déposés) avant le 19 février 2017 par courrier à l'adresse suivante : Didier DEBRAY 15 Rue de la République 17460 THENAC

Article 5

Le jury sera composé de plusieurs membres de l'Association.

Article 6

Les dessins seront présentés au jury en aveugle et seront classés selon leur qualité artistique, la richesse de l'imaginaire et leur pertinence par rapport au thème. Le jury déterminera les dessins qui seront exposés pendant le Festival Littéraire et Artistique « Quand l'écriture prend le large » qui se déroulera du 17 au 19 mars 2017. Les gagnants seront exclusivement désignés par les membres du jury.

Article 7

Ce concours est doté de 4 prixⁱⁱⁱ. Par ailleurs les quatre enfants dont le dessin aura été primé, recevront un exemplaire du carnet « Timbreamoï ».

Article 8

Ce concours respectera le calendrier suivant :

- 27 septembre 2016 : ouverture du concours
- 19 février 2017 : clôture de la remise des dessins
- 20~26 Février 2017 : réunion du jury
- 18 mars 2017 : remise officielle des prix, en présence du jury et des gagnants lors du Vin d'honneur organisé pendant le Festival
- 18 et 19 mars 2017 : exposition des dessins durant toute la durée du Festival

Article 9

L'envoi d'un dessin inclut automatiquement l'accord d'utilisation dudit dessin par l'association pour la réalisation d'un timbre en cas de sélection. Les dessins ne seront pas retournés aux participants. Les œuvres resteront la propriété de l'Association. L'Association se réserve le droit d'insérer son logo sur les timbres imprimés.

Article 10

Le jury est souverain. Aucune réclamation ne sera admise. Le simple fait de participer implique l'acceptation du présent règlement.

Article 11

Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de dessins reçus n'était pas suffisant. Les participants seraient alors informés de la décision de l'organisateur.

NB : suivez la préparation et l'évolution du concours sur :

<http://salondulivrethenac.fr/>

ⁱ Le thème est très vaste et très vague pour permettre aux enfants de dessiner aussi bien :

- Comment ils vivent
- Comment les enfants vivaient auparavant
- Comment ils aimeraient vivre
- Comment ils voient les autres enfants vivre et/ou jouer
- ...
- ...

ⁱⁱ **Le format « A 4 » est impératif pour permettre une bonne numérisation du document !**

ⁱⁱⁱ L'association primera les quatre dessins retenus pour le carnet, mais au jour de la rédaction du règlement les prix ne sont pas encore définis.

